

*Stupéfiants—Loi***LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS****MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE**

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le projet de loi C-221, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi, comme son titre l'indique, est de modifier la loi sur les stupéfiants pour permettre l'emploi thérapeutique de l'héroïne par des médecins désignés, particulièrement ceux des cliniques d'oncologie, de façon à soulager les souffrances de ceux qui sont atteints de cancers terminaux. Il y a chaque année 40,000 Canadiens qui meurent de cette terrible maladie. A mon avis, beaucoup d'entre eux souffrent terriblement et, très souvent, inutilement.

Je ne peux pas me féliciter d'être l'auteur de ce projet de loi, même si je n'hésite pas à le présenter puisque je suis tout à fait d'accord et que je l'appuie. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre le 29 avril dernier, par le regretté Walter Baker, député de la circonscription de Nepean-Carleton qu'il a représentée pendant 13 ans.

Il avait présenté ce projet de loi en raison d'une expérience familiale personnelle. Quelqu'un qui lui était très proche avait un cancer, mais a réussi à guérir. Toutefois, il avait vu personnellement quelles souffrances pouvaient être associées à cette terrible maladie et il avait pu voir ce qui se produisait dans les cliniques pour cancéreux. Tragique ironie du sort, lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le 29 avril 1983, il se pensait en bonne santé. Moins de six mois plus tard, il était mort du cancer. A cette époque il ne savait pas qu'il l'avait.

Je suppose qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait été touché, directement ou indirectement, par l'état d'une personne atteinte de cette terrible maladie. Par conséquent, j'imagine que nous pouvons tous en parler en connaissance de cause. Je ne comprends pas pourquoi les lois de notre pays, si compatissant, ne permettent pas l'utilisation médicale de l'héroïne pour ceux qui souffrent. C'est, bien entendu, la raison du débat d'aujourd'hui.

Il y a dans le monde 37 pays qui autorisent l'emploi de l'héroïne à des fins médicales, pour soulager les souffrances des malades qui sont en phase terminale. J'espère que la Chambre acceptera que mon projet de loi, qui est très simple, soit lu une deuxième fois ou, au moins, qu'elle acceptera un compromis et permettra que le sujet soit renvoyé au comité. Je prévois cette dernière solution, car il y a eu les consultations habituelles. D'avance, je remercie la Chambre, non pour moi-même, mais en hommage à la mémoire de notre regretté collègue, l'honorable député de Nepean-Carleton, mon ami, Walter Baker. C'est ce qu'il désirait. Il voulait que le projet de loi, du moins son objet, soit déféré au comité, afin que les députés puissent entendre des experts et en arriver à un consensus sur cette très importante question.

Les médecins ne s'entendent pas tous sur cette question, mais ceux qui côtoient le plus les souffrances, c'est-à-dire les infirmières altruistes, s'entendent pour dire que nous devrions permettre l'utilisation médicale de l'héroïne afin de soulager

les souffrances des patients atteints d'une maladie en phase terminale. Je n'ai pu trouver aucune infirmière pour exprimer de réserves à ce sujet. En fait, la plupart d'entre elles sont engagées et demandent pourquoi au nom de ceux qui souffrent, nous ne pourrions pas permettre l'utilisation de l'héroïne qui est bien des fois plus efficace que les autres produits pour soulager les souffrances qui accompagnent le cancer.

L'un de mes frères est mort de cancer. Je me souviens d'avoir été témoin de sa terrible agonie. Aucun calmant, et notamment la morphine, ne pouvait alléger ses souffrances, car elles avaient dépassé le seuil de tolérance. Si on avait augmenté la dose de morphine, il en serait mort. Cependant, grâce à l'utilisation de l'héroïne, ses derniers jours auraient pu être beaucoup plus paisibles. Il y en a bien d'autres qui sont dans sa situation au Canada.

Lorsque mon regretté ami et distingué collègue a présenté ce projet de loi, il a cité une lettre du docteur Colin D. B. Cunningham de l'hôpital Queensway Carleton de Nepean. Je ne reprendrai pas la lettre au complet, mais je voudrais faire état d'une constatation importante qu'il a faite à ce moment-là, et qu'on retrouve à la page 25937 du *hansard* du 1^{er} juin 1983; voici:

L'héroïne réussit mieux que toute autre drogue à supprimer la douleur et j'estime que les malades devraient pouvoir l'obtenir sur ordonnance, surtout les cancéreux avancés ou à la phase terminale.

Kenneth Walker, médecin éminent, signe sous le pseudonyme de Gifford-Jones une rubrique souscrite intitulée «Le jeu des médecins». Permettez-moi de citer un passage de l'un de ses articles dans lequel il parle des infirmières. Voici ce qu'il dit:

Elles prétendent que près de 100 p. 100 de leurs patients reçoivent, finalement, une injection d'héroïne et que ce serait cruel de ne pas en donner aux patients qui en ont besoin.

● (1710)

Il rapportait les propos d'infirmières qu'il a interviewées en Grande-Bretagne où l'héroïne peut être utilisée à des fins médicales. Il cite le cas d'une jeune fille de 17 ans qui souffrait atrocement d'un cancer des os dans sa phase terminale. Il fallait lui administrer 1,700 milligrammes d'héroïne toutes les quatre heures, alors que cinq milligrammes constituent la dose moyenne pour soulager la douleur postopératoire. Voici ce que disait le médecin:

Il aurait été impossible de la soulager sans l'héroïne. On ne peut tout simplement pas injecter une dose aussi considérable dans le cas de la morphine.

On cite d'autres cas. J'estime que nous avons une obligation envers les Canadiens qui souffrent d'un cancer en phase terminale. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas modifier la loi sur les stupéfiants afin d'autoriser des médecins et des infirmières spécialisés travaillant dans des cliniques pour cancéreux à administrer cet analgésique qui est tellement plus efficace que les drogues actuellement en usage.

J'avoue ne pas être un expert. Je m'exprime en simple profane. Mais j'estime que nous, les députés, sommes habilités à déterminer s'il est ou non possible de modifier la loi actuelle afin de permettre l'usage de l'héroïne au Canada.